

# Communauté de Haute Provence

## *Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 10 février 2015 à 18 h 00 à MANE*

Le Président ouvre la séance.

M. DEPIEDS souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté.

Mme Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance.

Le Précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

### **1 – BOUCHERIE A REILLANNE**

L'assemblée décide à l'unanimité d'acquérir un fonds de commerce à Reillanne ainsi que les murs du commerce et un logement.

L'assemblée donne mandat à M. DEPIEDS pour négocier le prix de vente des murs et du logement.

### **2 – P.L.U.I**

Le Président informe l'assemblée que l'Association des maires de France (AMF) propose une réunion le jeudi 19 mars 2015.

### **3 – SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES**

Le Président informe l'assemblée que l'adoption du schéma de mutualisation des services est reportée en décembre 2015.

Il rappelle la volonté du gouvernement de créer un coefficient de mutualisation sur lequel sera assujettie la Dotation Globale de Fonctionnement.

### **4 – POLE ENFANCE A REILLANNE**

Il y a lieu de signer une convention de mise à disposition des locaux du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) situé dans les locaux du Pôle Enfance avec la Commune de Reillanne.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise à disposition.

### **5 – COLONNES ENTERREES ET SEMI-ENTEREES**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant avec l'Ets VALERO afin de ne pas interrompre les travaux..

### **6 – CONVENTION AVEC L'ECO ORGANISME OCAD3E**

L'assemblée autorise M. le Président à signer la convention avec l'éco organisme OCAD3E qui a obtenu un nouvel agrément pour les reprises des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Séance close à 19h00

Mane, le 11 février 2015

Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,  
Jacques DEPIEDS